

Collectif de soutien aux familles rroms

34 rue Claude Bénard, 95610 Éragny sur Oise

Le 13 juin 2013

La Lettre du collectif N°70

Ni reloger ni expulser les Rroms ?

À la rédaction du Figaro
et tout spécialement à l'attention de M. Yves Thréard.
ythreard@lefigaro.fr

Le 13 juin 2013

Trois Rroms sont morts, à Lyon, voici un mois, le 13 mai 2013, dans un incendie dont on n'a pu savoir, (là comme ailleurs !), s'il a eu pour cause une bougie oubliée, un feu de chauffage imprudent non maîtrisé, ou... un attentat criminel.

Le titre¹, à la une du quotidien *Le Figaro*, le lendemain, était ambigu mais restait admissible tant qu'on n'avait pas lu l'éditorial d'Yves Thréard² et les articles sur le même thème, imprimés en pages intérieures 8 et 9. L'objectif de la rédaction du *Figaro* devenait, alors, bien visible : il s'agissait de convaincre que « *le piège des Rroms pèsera très lourd sur le scrutin des municipales* ». S'il en était ainsi, en effet, la droite française en tirerait un grand bénéfice : déconsidérer le gouvernement et attiser le mécontentement de l'opinion à l'encontre des Rroms, de sorte que les électeurs se détournent, en 2014, des candidats se réclamant de la majorité présidentielle.

De son côté, le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, qui l'a répété en plein drame, le danger qu'il y a à vivre dans ces conditions indignes est tel qu'il faut continuer à démanteler les campements et à évacuer les familles³. Le comble est que les partis de l'opposition laissent entendre que la politique du ministre de l'Intérieur serait... laxiste, ferme dans les déclarations sécuritaires mais faible dans les actes de répression. Tout serait-il occasion de saper l'autorité du Gouvernement ?

Le « *piège des Rroms* » apparaît alors, de plus en plus, comme le piège dans lequel on fait tomber les Rroms eux-mêmes. Voici des mois et des mois qu'on sait que l'on ne peut ni les reloger ni les expulser. « *De gauche comme de droite, les élus locaux appellent au secours* » souligne, alors, l'éditorialiste du *Figaro*. Malheureux élus ! Les Rroms, eux, n'appellent pas au secours. Et certains meurent !

S'ils sont victimes, à Lyon ou ailleurs, c'est forcément, veut-on nous faire croire, la faute des autres. La faute de la Roumanie qui laisse sortir ses ressortissants ou les maltraite, voire la faute de l'Europe qui se montre d'une tolérance coupable à l'égard de populations qui refusent de

1 « *Le gouvernement démuni face à l'afflux des Rroms* ». Avec, en sous titre : « *L'incendie qui a fait trois morts hier à Lyon dans un squat occupé par trois cents Rroms met en lumière les difficultés de l'action de l'État qui ne peut ni reloger ni expulser.* » *Journal Le Figaro*, 14 mai 2013, à la une.

2 Thréard Yves, *La gauche dans le piège des Rroms*, journal *Le Figaro*, 14 mai 2013, page 1.

3 Le reportage d'Anne-Caroline Jambaud, rapporte les paroles du ministre de l'Intérieur : « *Après avoir fait part de sa profonde tristesse* », Manuel Valls s'est contenté d'indiquer qu'il fallait « *poursuivre le travail de démantèlement et d'évacuation des campements de fortune et de squats qui présentent de vrais dangers.* », puis le ministre a ensuite écouté la colère des riverains ». *Libération* du 14 mai, page 14.

« s'intégrer ». « *Il est urgent, écrit encore Yves Thérard, de refuser l'entrée, prévue en 2014, de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'espace Schengen* ».

Tout est dit : il faut démanteler, évacuer, ne pas reloger, expulser, ne pas chercher de « solution » à un problème déclaré insoluble, revenir sur des accords européens, laisser s'exprimer la révolte des habitants excédés, bref abandonner la politique d'accompagnement, pourtant bien timide et, d'ailleurs, pas encore mise en œuvre, que prévoyait la circulaire interministérielle du 26 août 2012⁴.

Les bientôt 500 000 Français, tsiganes ou gitans, peu voyageurs et de plus en plus sédentaires, restent nos compatriotes mal aimés, notamment s'ils persistent à vouloir vivre en habitat mobile, pendant quelque temps ou tout le temps, comme ils en ont le droit. Quant aux 20 000 étrangers Roms, le plus souvent roumains ou bulgares, nos concitoyens européens, que nous ne pouvons, en effet, ni reloger ni expulser, ils sont condamnés à vivre dans les marges et tous les espaces qui, provisoirement, semblent échapper au droit, pour peu qu'ils soient vacants, en friche ou inutilisés.

Chasser une famille d'un lieu où elle se trouve en danger est plus facile que de rechercher un lieu où cette même famille pourrait vivre modestement et en sécurité, fut-ce pendant un temps limité. Utiliser le mécontentement compréhensible des riverains, qui constatent l'insalubrité et l'insécurité des campements proches, est particulièrement méprisable car c'est dresser les Français contre des Européens qui ont droit de vivre en France et n'y parviennent pas autrement qu'en s'installant dans la précarité et l'illégalité ! Évidemment, tout logement privé d'eau, de latrines et de poubelles devient malséant !

L'orientation donnée par l'éditorialiste du *Figaro* aboutit à limiter, retarder ou carrément interdire, pour les Roms étrangers, la libre circulation en France, mais aussi dans les 26 États de l'espace Schengen⁵, en Europe. Les Roms ou Tsiganes du monde entier n'en sont pas à leur premier rejet, mais ces « marqueurs d'Europe » que sont les Roms, à l'extérieur autant qu'à l'intérieur de l'Union, ne peuvent vivre ailleurs qu'en ce continent où, depuis sept siècles, en dépit des apparences, ils se sont insérés, adaptés voire intégrés, et aucune politique nationale ne les en empêchera définitivement.

Pourrons-nous, un jour, tenir positivement compte de cette humanité, présente parmi nous depuis plus d'un demi-millénaire, et qui, pourtant, d'esclavage en génocide, s'est trouvée inscrite, à jamais, dans notre propre histoire d'Européens ?

Jean-Pierre Dacheux
Contact : 06 14 97 77 64
jpdacheux@free.fr

***Avec le soutien et la participation d'ASET 95, A.T.D Quart Monde,
la Ligue des Droits de l'Homme et le Secours Catholique.***

4 Circulaire interministérielle relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites, http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir_35737.pdf

5 Constitué par tous les États de l'Union européenne, sauf l'Irlande et la Grande-Bretagne, mais plus la Suisse, la Norvège, l'Islande.

